



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1318 Vienne, le 3 juin 2021

Déclaration de l'UE sur la déclaration des co-présidents du groupe de Minsk

L'Union européenne accueille positivement la déclaration des co-présidents du groupe de Minsk en date du 28 mai. A cette occasion, l'Union européenne souhaite relayer en particulier leur appel en faveur de la libération de tous les prisonniers de guerre et autres détenus selon le principe de « tous pour tous », et souligne à son tour l'obligation impérieuse de traiter toute personne détenue dans le strict respect du droit humanitaire international. Elle exhorte également les Parties à lever sans délai toutes les restrictions à l'accès humanitaire dans la région du Haut-Karabakh, et à entreprendre les mesures requises pour l'échange d'informations nécessaires aux activités de déminage, en incluant l'échange de cartes de positionnement des mines.

L'Union européenne tient par ailleurs à faire part de sa vive préoccupation face à la multiplication des incidents à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au cours de la semaine écoulée. Une désescalade immédiate est nécessaire. L'Union européenne enjoint les Parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de toute provocation, et les appelle à s'abstenir de tout nouveau déploiement et action militaires sur le terrain, et prendre des mesures immédiates pour réduire les tensions et prévenir tout risque d'escalade. Toutes les forces devraient se replier sur les positions qu'elles occupaient avant le 12 mai et les deux parties devraient engager des négociations sur la délimitation et la démarcation des frontières. A cet égard, elle encourage les Parties à s'engager pour la démarcation et la délimitation de la frontière entre les deux pays, qui doivent être conduites dans le cadre d'un processus négocié hors de tout fait accompli sur le terrain et selon une formule acceptable pour les deux parties, et elle salue l'assistance offerte par les co-présidents. L'Union européenne est prête à fournir son expertise, et son aide en matière de délimitation et de démarcation des frontières,

ainsi qu'à soutenir les mesures de confiance indispensables, afin de progresser vers une paix et une prospérité durables pour le Caucase du Sud. Elle salue tous les efforts visant à réduire les tensions sur le terrain, y compris les propositions pour une éventuelle mission d'observation internationale.

L'Union européenne se fait à nouveau l'écho de l'appel des co-présidents aux Parties en vue de reprendre aussitôt que possible le dialogue de haut niveau sous leur égide et d'agréer conjointement les différents paramètres permettant de mettre en œuvre, dans la durée, un ensemble de mesures de stabilisation, de réhabilitation et de rétablissement de la confiance.

En conclusion, l'Union européenne réitère son plein soutien au format de médiation du groupe de Minsk et de ses co-présidents pour parvenir à un règlement final global et durable. Elle se tient prête à y contribuer, y compris à travers le représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud.

L'Union européenne renouvelle aussi son soutien au représentant personnel de la Présidence en exercice et reste pour sa part pleinement mobilisée en faveur des efforts visant à instaurer une paix durable et à favoriser un développement prospère dans la région.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.